

Taxe d'apprentissage 2024



Les entreprises peuvent verser le solde de la taxe d'apprentissage, jusqu'à 13%, à l'école de leur choix à condition qu'elle y soit éligible.



Le Lycée Albert Schweitzer est habilité à percevoir cette part du fait de ses formations technologiques initiales :
Baccalauréats STMG, BTS Banque et Commerce International.

Comment verser la taxe d'apprentissage au lycée Albert Schweitzer ?

Sur la plateforme
SOLTéA

Désormais, le solde de la taxe d'apprentissage est collecté par l'URSSAF et la MSA.



C'est sur la plateforme **SOLTéA** que vous pourrez indiquer l'école bénéficiaire du solde de la taxe d'apprentissage : <https://www.soltea.education.gouv.fr/>

Il suffit donc de désigner le lycée Albert Schweitzer directement sur la plateforme ou auprès de votre expert-comptable !

Personne à contacter
pour plus
d'informations :

Monsieur Loustau : Agent comptable du lycée Albert Schweitzer
01 41 53 12 92 - int.0930830x@ac-creteil.fr

Nous verser la taxe d'apprentissage, c'est soutenir directement nos formations et contribuer à mieux armer nos élèves et étudiants pour leur poursuite d'études et leur future vie professionnelle.

Avec eux, nous vous exprimons notre profonde gratitude !

